

ASSEMBLÉE NATIONALE11 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1019

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon,
M. Marchio, Mme Alexandra Masson et M. Villedieu

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel visant à interroger le Gouvernement sur la novlangue qu'il utilise pour catégoriser les véhicules.

Alors que le Français est une langue riche en termes de vocabulaire et qu'elle sait être très précise, le Gouvernement préfère nommer les véhicules de manière bureaucratique et inintelligibles. Ainsi, on découvre que les véhicules de la catégorie N1 (en gros des camionnettes à cinq places assises minimum) ou de catégorie M1 sont des « véhicules de tourisme » alors même qu'ils ne sont pas destinés au tourisme.

Termes bureaucratiques ou renvoyant à des réalités autres, la crise de confiance des Français envers nos institutions est logique. En tant que parlementaire, il est indispensable d'oeuvrer à l'intelligibilité de la loi, ce qui n'est pas le cas ici.